

**LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,**

VU la Constitution ;

VU le décret n° 2019-0004/PRES du 21 janvier 2019 portant nomination d
Premier Ministre ;

VU le décret n° 2019-0042/PRES/PM du 24 janvier 2019 portant composition d
Gouvernement ;

VU le décret n°2019-0139/PRES/PM/SGG-CM du 18 février 201
portant attributions des membres du Gouvernement ;

VU le décret n° 2018-0093/PRES/PM/MS du 15 février 2018 portar
organisation du Ministère de la santé ;

Sur proposition du Ministre de de la Santé ;

Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 06 juin 2019 ;

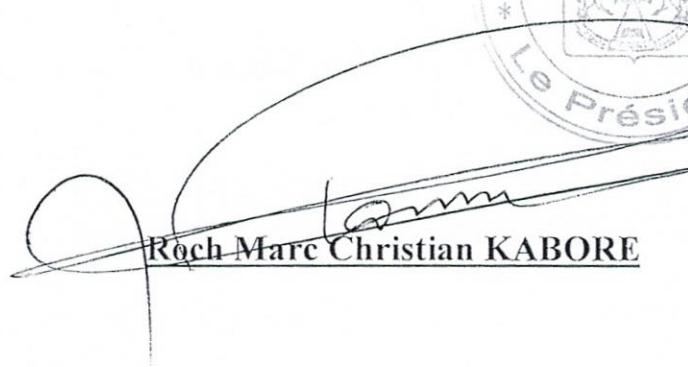
DECRETE

ARTICLE 1 : Madame Estelle Edith DABIRE, Mle 80 502 N, Médecin
spécialiste en santé publique, est nommée Directrice générale de
études et des statistiques sectorielles.

ARTICLE 2 : Monsieur Salif SANKARA, Mle 80 522 K, Médecin spécialiste
est nommé Directeur général de l'offre des soins.

ARTICLE 3: Le Ministre de la Santé est chargé de l'exécution du présent décret qui prend effet pour compter de la date de prise de service des intéressés et sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 24 juin 2019



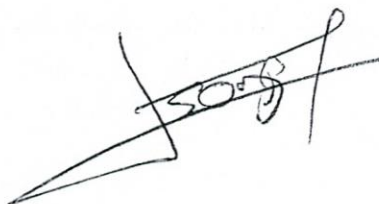
Roch Marc Christian KABORE

Le Premier Ministre



Christophe Joseph Marie DABIRE

Le Ministre de la Santé



Léonie Claudine LOUGUE/SORGHO